



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 25 janvier 2018, tenue à 21h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Michel Côté maire

 Madame Dolorès Bélanger conseillère, siège numéro 1

 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2

 Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 3

 Monsieur Réginald Dionne conseiller, siège numéro 5

 Monsieur Stéphane St-Onge conseiller, siège numéro 6

Est absente, hors du territoire de la municipalité, madame Marie-France Dupont, conseillère, siège numéro 4

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Côté.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-01-33 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. Avis de motion – Règlement numéro 2018-03 – Règlement régissant la période de questions.
3. Ville de Mont-Joli - Appui pour l'approbation du dépôt d'une demande d'aide financière pour une unité de désincarcération et l'acquisition d'un véhicule servant de poste de commandement pour le regroupement incendie de Mont-Joli.
4. Location de la salle communautaire à Jimmy Valcourt.
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 – RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Avis de motion est donné par monsieur Stéphane St-Onge que le conseil municipal adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 2018-03 et titré : « Règlement régissant la période de questions.

3. VILLE DE MONT-JOLI – APPUI POUR L'APPROBATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION ET L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE SERVANT DE POSTE DE COMMANDEMENT POUR LE REGROUPEMENT INCENDIE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mont-Joli désire acquérir une unité de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE ledit équipement desservira toute la MRC de la Mitis, dont notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement incendie de la région de Mont-Joli désire acquérir un véhicule qui servira de poste de commandement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici fait partie dudit regroupement;

POUR CES MOTIFS :

18-01-34 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici approuve les demandes qui seront déposées dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal et désigne la Ville de Mont-Joli comme responsable du projet et .

Adoptée

4. LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE À MONSIEUR JIMMY VALCOURT

18-01-35 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de louer la salle communautaire à monsieur Jimmy Valcourt pour la période du 13 juillet au 3 septembre 2018 pour les mercredis, jeudis, vendredis et samedis au montant de 250.\$/semaine. De plus, l'entretien ménager est à la charge de monsieur Valcourt et qu'à la suite de ses activités en date du 3 septembre 2018 que les lieux soient remis dans le même état qu'au premier jour. Les lieux doivent être remis en état au plus tard le 5 septembre 2018. Monsieur Valcourt devra également fournir une preuve d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

5. PROJET BIBLIOTHÈQUE – CONTREPLAQUÉ 3/8" POUR LA SURFACE DES PLANCHERS

18-01-36 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Construction Rénovation GD pour l'installation du contreplaqué 3/8" pour corriger les imperfections des planchers à la future bibliothèque pour la somme de 9 273.48\$, matériel et main d'œuvre incluses, taxes en sus.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-01-37 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 10.

Adoptée



Michel Côté, maire



Denis Ouellet
Directeur général & Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire